

INTRODUCTION

Le but du recueil de biographies que nous présentons au lecteur est essentiellement pratique. Il est en effet fondé sur la proposition faite par M. Hendrik Vervliet, aujourd'hui bibliothécaire en chef de l'Universitaire Instelling Antwerpen, de publier l'état de nos connaissances actuelles dans le domaine défini par le titre de ce dictionnaire. Il s'agissait donc de mettre en oeuvre des sources publiées seulement, en renonçant délibérément à toute recherche dans les dépôts d'archives.

Il apparut bien vite à ceux qui furent chargés de diriger l'entreprise, M. Léon Voet, conservateur du Musée Plantin-Moretus, et M. Georges Colin, conservateur à la Bibliothèque royale Albert Ier, que l'on ne saurait se contenter d'additionner les affirmations des historiens et des bibliographes qui se sont succédé; qu'il fallait d'abord isoler ce qui était prouvé assurément et ce qui était assurément faux; qu'il fallait contrôler ou du moins peser le reste, si c'était possible; qu'il fallait notamment tenter de résoudre les contradictions et d'éclairer les obscurités, non pas les obscurités dues à notre ignorance, puisqu'on y renonçait délibérément, mais celles dont étaient responsables les auteurs mêmes des études rassemblées. Sur ce plan, le Dictionnaire a pu heureusement compter, du moins pour les notices relatives à des Anversois—les plus nombreux, et sur qui l'on a le plus écrit—sur l'obligeance et la compétence exceptionnelles de M. Lode Van den Branden qui, depuis bien des années, poursuivait dans les dépôts d'archives des recherches personnelles sur les métiers du livre à Anvers aux quinzième et seizième siècles. Depuis le 7 décembre 1972, le Gouvernement belge a déchargé M. Van den Branden de son enseignement, afin qu'il puisse se consacrer entièrement à sa gigantesque entreprise. Aussi peut-on entrevoir la publication, dans un délai raisonnable, de documents d'archives qui formeront plusieurs volumes, enrichissant et modifiant ainsi l'image que nous laisse le présent Dictionnaire.

Le fondement même de celui-ci a amené Mme Rouzet à relever les variantes des noms qu'elle rencontrait dans les études publiées. Pour la vedette de chaque notice, une forme a été choisie en fonction de l'usage et de la fréquence de son emploi. Tout spécialiste du Moyen Age et de la Renaissance connaît les difficultés d'un tel choix et la part d'arbitraire qu'il implique.

Les historiens belges connaissent bien une autre difficulté, née des bouleversements qui ont modifié au cours des siècles les frontières et jusqu'à l'existence d'Etats, et qui ont abouti à la création de la Belgique en 1830. Lorsqu'on veut échapper à l'arbitraire de l'application aux études historiques des limites géographiques actuelles de notre pays, comment ne pas tomber dans d'autres arbitraires? Dans le cas du présent travail, qui englobe des faits compris entre 1470 environ et 1600, comment nier par exemple que la principauté de Liège était indépendante des Pays-Bas ou que la brève unité de ceux-ci a éclaté en 1576? Des deux arbitraires, celui qui a été choisi offre peut-être plus de commodité aux lecteurs du vingtième siècle.

Pour chaque imprimeur, éditeur ou libraire, la biographie proprement dite est suivie d'un paragraphe qui tente de synthétiser son activité professionnelle, de faire apparaître les grandes lignes de sa spécialisation. Il va de soi que les ouvrages cités là ont été choisis à titre d'exemples, mais que le présent dictionnaire reste essentiellement biographique. La bibliographie de nos imprimeurs doit être recherchée dans les *Annales* de Campbell, la *Nederlandsche bibliographie* de Nijhoff & Kronenberg, la *Belgica typographica*, dont le Centre national d'archéologie et d'histoire du livre a publié en 1968 le tome I, dû à Mmes Elly Cockx-Indestege et Geneviève Glorieux, et dont cette dernière prépare en ce moment le tome II.

HERMAN LIEBAERS,
Président
du Centre national d'archéologie
et d'histoire du livre.